

# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2021



du Comité de direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

# **PREAVIS N°02 - 2022**

## **du Comité de direction au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2021.

## TABLE DES MATIERES

<b>p1. Organisation</b> .....	<b>5</b>
1.1 Organigramme au 31.12.2021 .....	7
<b>2. LES AUTORITES</b> .....	<b>8</b>
2.1 Le Comité de direction - Législature 2016-2021 et 2021-2026 .....	8
2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2016-2021 et 2021-2026.....	11
2.3 Séances du Conseil intercommunal.....	13
<b>3. Résumé des comptes 2021</b> .....	<b>15</b>
3.1 Résultat d'exercice .....	15
3.2 Analyse des charges de fonctionnement .....	15
3.3 Analyse des revenus .....	16
3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques.....	16
3.5 Conclusions .....	17
<b>4. DIRECTION</b> .....	<b>19</b>
4.1 Ressources humaines .....	19
4.2 Personnel du service .....	20
<b>5. DIVISION OPERATIONNELLE</b> .....	<b>22</b>
5.1 Section Prévention Proximité .....	22
5.2 Unité Radar .....	27
5.3 Unité Garde-parcs .....	27
5.4 Section Police-secours .....	28
<b>6. DIVISION SERVICES GENERAUX</b> .....	<b>31</b>
6.1 Signalisation Routière (SR).....	31
<b>7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE</b> .....	<b>33</b>
7.1 Chancellerie.....	33
7.2 Réception .....	34
7.3 Police du commerce Ville de Pully .....	34
7.4 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex) .....	35
<b>8. BUREAU DES CONTROLES</b> .....	<b>36</b>
8.1 Amendes d'ordre .....	36
8.2 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT) .....	37
8.3 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL.....	38
8.4 Commission de police.....	41
8.5 Montants encaissés .....	41
8.6 Actions administratives .....	42
<b>9. CONCLUSION</b> .....	<b>43</b>

## GLOSSAIRE

---

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
APOL	Association Police Lavaux
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration Renforcée
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
EMCC	Etat-Major cantonal de conduite
FOCO	Formation continue
GDM	Gendarmerie
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LProP	Loi sur la protection de la population
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
OPV	Organisation policière vaudoise
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
PEF	Policier En Formation
PEL	Police Est Lausannois
PCV	Police cantonale vaudoise
POLCOM	Police communales vaudoise
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
REGIO	Projet Police Ouest Lausannois - Gendarmerie
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière
SSB	Socle sécuritaire de base

## 1. Organisation

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le Corps de police est composé de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter par l'élaboration d'un budget d'une part, mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

Le plan ORCA Covid-19 étant toujours en cours en 2021, le dispositif de conduite unifiée mise en place par la Police cantonale vaudoise et impliquant l'ensemble des polices communales du canton a été maintenu. L'objectif principal de ce dispositif qui était de garantir en permanence les missions générales de police sur l'ensemble du canton a été entièrement atteint. La mutualisation des forces de police a permis de compenser le manque d'effectif dû au Covid. Les nombreuses opérations préventives demandées notamment par la Police cantonale du commerce (contrôles dans les établissements publics, stations de ski, etc.) ont pu être réalisées sans que cela ne porte préjudice au bon fonctionnement de la sécurité dans les régions.

## Projet CoRe

---

En juillet 2020, au sortir du premier plan ORCA, les polices communales ont souhaité poursuivre la collaboration avec la Police cantonale sur le même concept de collaboration et de conduite unifiée. Le projet CoRe (Collaboration Renforcée) est né ! C'est notamment sur cette base que les polices vaudoises ont travaillé durant le deuxième plan ORCA Covid-19 (septembre 2020 à avril 2022)

Pour rappel le projet CoRe vise avant tout une conduite opérationnelle centralisée et une efficience des moyens engagés, notamment sur des événements judiciaires, permettant ainsi de diminuer les redondances. L'une des particularités de cette collaboration renforcée (qui a d'ailleurs été reprise du projet Regio sur l'Ouest lausannois) réside dans la mise en œuvre de patrouilles mixtes composées d'un policier communal local qui connaît son milieu et d'un gendarme. Dans le cadre de ces patrouilles mixtes, le collaborateur POLCOM se voit ainsi accorder un élargissement de compétences en matière judiciaire, prérogatives habituellement réservées aux gendarmes. Ce modèle permet ainsi à la patrouille mixte de procéder immédiatement aux premières investigations judiciaires sans devoir attendre une patrouille de la PCV. Le citoyen bénéficie donc de ce gain de temps.

En pratique, chaque POLCOM participant au projet détache un collaborateur au sein des unités d'intervention de la Gendarmerie lui permettant ainsi d'approfondir ses connaissances professionnelles. En contrepartie, un gendarme intègre une patrouille mixte régionale pour appliquer notamment les procédures d'investigations judiciaires et se familiariser aux sollicitations d'une population urbaine en assurant notamment des tâches de proximité.

Le bilan au 31 décembre 2021 est positif même si certains points opérationnels doivent encore être adaptés. L'élargissement des compétences, l'efficacité de l'engagement des patrouilles, les échanges permanents entre la PCV et les POLCOM, le décloisonnement des secteurs d'intervention ou encore l'intégration des officiers POLCOM aux prises de décisions sont clairement une plus-value pour l'ensemble des acteurs « opérationnels ». La bascule des forces a permis à notre entité de garantir en tout temps notre effectif et les prestations opérationnelles et préventives, durant le Covid-19.

Ce type de collaboration entre la Police cantonale vaudoise et les polices communales est primordial pour l'avenir de la sécurité dans ce canton et doit se pérenniser. Force est d'admettre que le projet doit être évolutif. Les parties prenantes à CoRe doivent s'attendre à adapter les objectifs initiaux du projet en tenant comptes des priorités de chaque entité policière tant au niveau politique, régional et opérationnel. Il faut espérer que 2022 va permettre d'avancer dans ce domaine tout en sachant que la gouvernance cantonale va changer avec la nomination d'une nouvelle Commandante à la Police cantonale et un/e nouveau/nouvelle chef/fe du département de la sécurité.

## Collaboration PEL-APOL

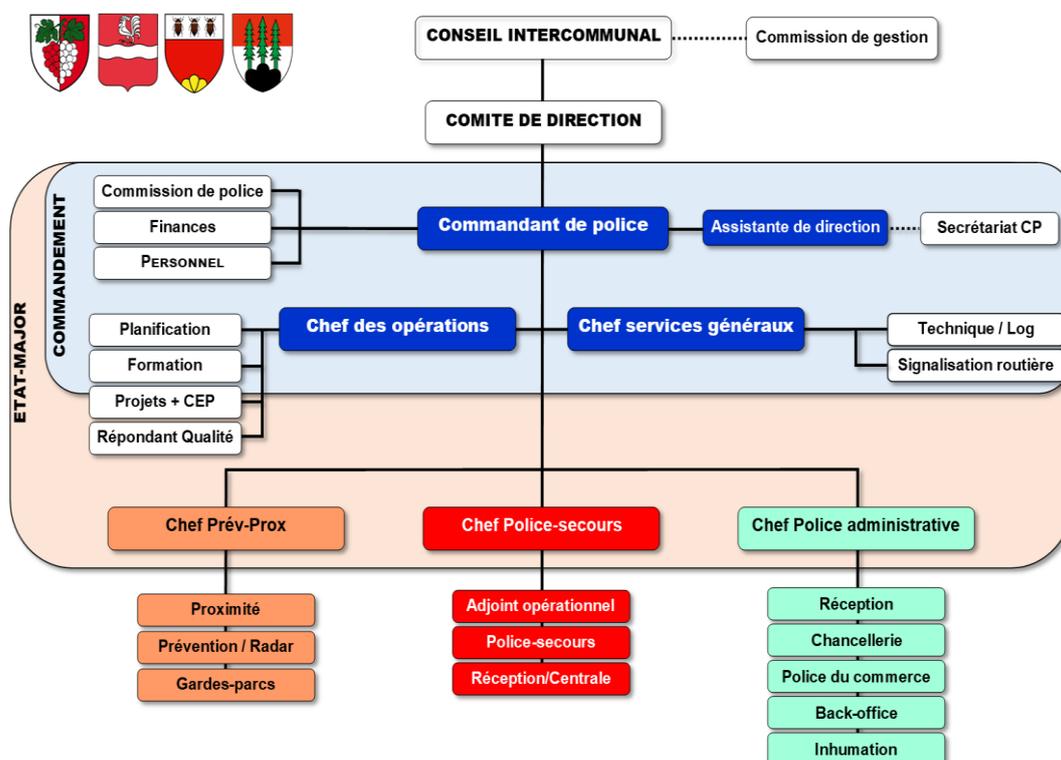
La collaboration PEL-APOL s'est poursuivie en 2021. Ainsi, les différentes patrouilles PEL, APOL et mixtes ont continué d'intervenir sur l'ensemble des deux territoires afin de se prêter « main-forte » lors d'événements nécessitant rapidement des policiers. Cette collaboration entre nos deux corps de police permet également d'améliorer notre efficacité en mutualisant nos forces en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.). La collaboration entre PEL et APOL devrait s'affiner à l'avenir notamment dans le domaine opérationnel permettant ainsi à nos deux entités de garantir en permanence une qualité de service à nos citoyens.

## Formation

L'OPV a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires de suivre des entraînements communs, permettant ainsi de gagner en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.

Au mois d'août 2021, après avoir réussi leur examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de leur 1<sup>ère</sup> année académique, nos deux PEF Alexis Werly et Jérémie Pernet ont rejoint une unité de Police-secours pour leur 2<sup>ème</sup> année in situ devant les mener aux examens du Brevet Fédéral en août 2022. Cette 2<sup>ème</sup> année leur permet de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.)

### 1.1 Organigramme au 31.12.2021



## 2. LES AUTORITES

---

### 2.1 Le Comité de direction - Législature 2016-2021 et 2021-2026

---

#### 2.1.1 Message du Président

Cette année 2021, 10ème exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, fut contrastée à plusieurs titres.

Nous avons vécu une nouvelle année sous l'égide du plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe), impliquant, pour rappel, que la Police cantonale vaudoise (PCV), les Polices communales (POLCOM) et les autres services de l'Etat passent sous la coordination de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite).

Nous pensions et espérons pouvoir, à la sortie du plan ORCA, non seulement tester la collaboration renforcée (CoRe), à savoir poursuivre la collaboration POLCOM-PCV sans coordination de l'EMCC, tout en étudiant et testant les pistes d'une collaboration avec la Police Lavaux (APOL) d'un point de vue purement opérationnelles et sans modification des structures politiques. Force a été d'accepter qu'une nouvelle fois nous n'avons pas de prises sur les événements frappés du sceau « COVID-19 ».

Une chose était néanmoins connue d'avance et immuable : le passage de témoin entre la législature 2016-2021 et celle 2021-2026. Ce témoin a été transmis en douceur, sans crise, fort heureusement !

Le bilan 2021 peut être qualifié de positif, car notre organisation a continué à assumer les tâches qui sont les siennes pour notre population avec le souci de prendre en charge au mieux les personnes se trouvant en situation difficile. Positif, car notre organisation a pu affronter une nouvelle année « particulière » dans un esprit constructif et collaboratif.

Cet esprit se retrouve non seulement à l'interne mais également à l'externe tant avec les autres corps de police et les autres partenaires qu'avec le Canton. Cette attitude, sans dogmatisme, permet de dessiner l'avenir de la sécurité dans ce canton avec tous les partenaires, sans perdre de vue notre volonté de garder la main sur notre sécurité au plus proche de notre population.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble des Comité de direction et des Conseils intercommunaux 2016-2021 et 2021-2026 pour leur engagement en faveur de notre association au profit des populations de nos quatre communes durant cette année 2021.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ASEL. Je salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité. Je tiens spécialement à leur témoigner ma reconnaissance, car grâce à leurs actions, le sentiment de sécurité est bien présent sur le territoire de nos quatre communes, témoin incontestable qu'il fait « bon vivre » dans notre région.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jean-Marc Chevallaz

## 2.1.2 Composition du CoDir du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021



**Jean-Marc CHEVALLAZ**  
Président du Comité de direction

Conseiller municipal - Pully

---



**Gérald FONTANNAZ**  
Vice-président du Comité de direction

Conseiller municipal - Paudex

---



**Nathalie GREINER**  
Membre du Comité de direction

Syndique - Belmont-sur-Lausanne

---



**Gil REICHEN**  
Membre du Comité de direction

Syndic - Pully

---



**Jean-Claude ROCHAT**  
Membre du Comité de direction

Conseiller municipal - Savigny

---



**Dan-Henri WEBER**  
Secrétaire du Comité de direction

Commandant Police Est Lausannois

### 2.1.3 Composition du CoDir du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021



**Jean-Marc CHEVALLAZ**  
Président du Comité de direction  
  
Conseiller municipal - Pully

---



**Nathalie GREINER**  
Vice-Présidente du Comité de direction  
  
Syndique - Belmont-sur-Lausanne

---



**Céline DILLNER-REICHEN**  
Membre du Comité de direction  
  
Conseillère municipale – Paudex

---



**Gil REICHEN**  
Membre du Comité de direction  
  
Syndic - Pully

---



**Jean-Claude ROCHAT**  
Membre du Comité de direction  
  
Conseiller municipal - Savigny

---



**Dan-Henri WEBER**  
Secrétaire du Comité de direction  
  
Commandant Police Est Lausannois

## 2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2016-2021 et 2021-2026

---

### 2.2.1 Situation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021

<b>Fonction</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune politique</b>
Président :	BERARD Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-présidente :	FREISE Alexandre	Pully
Scrutateurs :	BURI Fritz DE LANDERSET Xavier	Savigny Paudex
Secrétaire :	MEDANA Francine	-

### Membres du Conseil intercommunal :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune politique</b>
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
BONJOUR Anita	Pully
CHASSOT David	Savigny
DUPERTUIS Christian	Belmont-sur-Lausanne
HÄUSERMANN David	Pully
JAQUET Pyrame	Pully
KRENGER Isabelle	Pully
LIO Lena	Pully
MASMEJAN Lydia	Pully
MAYOR Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
SCHRANZ Anne	Pully
SIMANIS Viesturs	Savigny
SPRING Jean-François	Paudex
WEIDMANN YENNY Chantal	Savigny
WITSCHI Laurent	Paudex

### Membres de la Commission de gestion :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune politique</b>
MAYOR Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
SCHRANZ Anne	Pully
SIMANIS Viesturs	Savigny
WITSCHI Laurent	Paudex

## 2.2.2 Situation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021

### Membres du bureau :

<u>Fonction</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
Président :	BURRI Fritz	Savigny
Vice-présidente :	LENA Lio	Pully
Scrutateurs :	CHASSOT David LUDE Nathalie	Savigny Pully
Secrétaire :	RICHARD Anne-Françoise	-

### Membres du Conseil intercommunal :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
AESCHLIMANN Christian	Savigny
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
BÉRARD Didier	Belmont-sur-Lausanne
CUCHE Gérald	Pully
CUÉNOUD GONZALEZ Odile	Pully
DE LANDERSET Xavier	Paudex
GANOUR-GUMY Stéphanie	Belmont-sur-Lausanne
HALDY Philippe	Pully
LEBEL Marc	Pully
MASMEJAN Lydia	Pully
MICHELET Philippe	Belmont-sur-Lausanne
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
SPRING Jean-François	Paudex
WITSCHI Laurent	Paudex

### Membres de la Commission de gestion :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
BÉRARD Didier	Belmont-sur-Lausanne
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
WITSCHI Laurent	Paudex

## **2.3 Séances du Conseil intercommunal**

---

### **Séance du 15 juin 2021 – Salle intercommunale de Paudex**

#### **PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :**

- Préavis 1/2021 – Comptes de l'année 2020
- Préavis 2/2021 – Rapport de gestion 2020

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2021 – Comptes de l'année 2020, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2021 – Rapport de gestion 2020, adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Séance d'installation des autorités politiques de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) du 28 juin 2021 : Forum, Savigny**

#### **ELECTION ET ASSERMENTATION PAR LE PRÉFET DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

- Election et assermentation des membres du Conseil intercommunal
- Election du Président du Conseil intercommunal
- Election de la secrétaire du Conseil intercommunal.

#### **ASSERMENTATION PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA VICE-PRÉSIDENTE, DES SCRUTATEURS ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

- Election de la vice-Présidente du Conseil intercommunal
- Election de deux scrutateurs
- Election des membres de la Commission de gestion (1 membre par commune).

#### **ASSERMENTATION PAR LE PRÉFET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTEUR ET DE SON PRÉSIDENT**

- Assermentation des membres du Comité de direction et de son Président.

### **Séance du 25 novembre 2021 – Foyer de la Maison Pulliérane à Pully**

#### **PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :**

- Préavis 3/2021 – Indemnités et rémunération des membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026.
- Préavis 5/2021 - Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026.
- Préavis 6/2021 – Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements.
- Préavis 7/2021 – Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2021-2026.
- Préavis 8/2021 - Budget 2022

#### **PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL :**

- Préavis 4/2021 – Indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 3/2021 – Indemnités et rémunération des membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026 - adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 4/2021 - Indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026 - adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission ad hoc sur le préavis 5/2021 - Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026 - adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 6/2021 - Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements - adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 7/2021 - Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2021-2026 - adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 8/2021 – Budget 2022 - adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3. Résumé des comptes 2021

---

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

#### 3.1 Résultat d'exercice

---

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2021 peut être qualifié de bon grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

#### 3.2 Analyse des charges de fonctionnement

---

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2021, moins élevées de 4.0% par rapport au budget 2021 et de 2.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2020.

##### 3.2.1 Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont en baisse de 3.9% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 et de 2.9% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2020. Ainsi, l'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 61.9 EPT.

La diminution constatée par rapport au budget 2021 et aux comptes de l'année 2020 provient pour l'essentiel de départs de collaborateurs qui n'ont pas été remplacés tout de suite, à cause notamment de la difficulté de trouver rapidement du personnel de police.

##### 3.2.2 Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 11.0% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 et de 5.7% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2020.

Les non dépenses d'un peu plus de CHF 220'000.00 par rapport au budget 2021 s'expliquent de la manière suivante :

##### Explications

Diminution renouvellement pièces uniformes et matériel SOMO	20'000.00 CHF
Pas de renouvellement de pistolets et mat. intercommunication	17'000.00 CHF
Nouveau véhicule intervention commandé en 2021 et non livré	70'000.00 CHF
Mise en conformité local SR reporté en 2022	18'000.00 CHF
Diminution consommation d'essences des véhicules	17'000.00 CHF
Dim. support automatique trafic et travaux peinture (Covid-19)	47'000.00 CHF
Peu de réparation du parc de véhicules	28'000.00 CHF
Diverses diminutions	3'000.00 CHF
<b>Total des non dépenses</b>	<b>220'000.00 CHF</b>

### **3.2.3 Charges relatives aux amortissements**

La somme de CHF 73'692.17 comptabilisée dans les comptes de l'année 2021 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

### **3.2.4 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux**

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2021 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

## **3.3 Analyse des revenus**

---

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2021, moins élevés de 4.0% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2021 et de 2.3% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2020.

### **3.3.1 Patentes et concessions**

La somme de CHF 1'150.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2021 concerne l'octroi d'autorisations pour des appareils automatiques à prépaiement.

### **3.3.2 Taxes, émoluments et produits des ventes**

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+62.2%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2021 et de 20.4% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2020.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

### **3.3.3 Part à des recettes cantonales sans affectation**

La somme de CHF 2'018.55 comptabilisée dans les comptes de l'année 2021 concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

## **3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques**

---

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 18.9% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 et de 9.9% par rapport aux comptes de l'année 2020.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 1'750'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2021 et d'environ CHF 825'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2020.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>	<b>Coût par habitant</b>
Belmont-sur-Lsne	490'236.25	540'320.00	-50'083.75	-9.30%	126.64
Paudex	222'761.70	281'712.00	-58'950.30	-21.00%	144.18
Pully	6'373'915.68	7'935'574.10	-1'561'658.42	-19.70%	336.43
Savigny	418'152.20	496'591.00	-78'438.80	-15.80%	124.08
<b>Total</b>	<b>7'505'065.83</b>	<b>9'254'197.10</b>	<b>-1'749'131.27</b>	<b>-18.90%</b>	<b>270.63</b>

Par rapport à l'année 2020, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>
Belmont-sur-Lsne	490'236.25	494'978.52	-4'742.27	-1.00%
Paudex	222'761.70	251'572.36	-28'810.66	-11.50%
Pully	6'373'915.68	7'132'572.45	-758'656.77	-10.60%
Savigny	418'152.20	450'976.35	-32'824.15	-7.30%
<b>Total</b>	<b>7'505'065.83</b>	<b>8'330'099.68</b>	<b>-825'033.85</b>	<b>-9.90%</b>

### 3.5 Conclusions

Le dixième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté, malgré les nombreux inconvénients liés à la crise sanitaires (COVID-19). Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué et est par conséquent resté inférieur à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2020. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera, pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de direction.

Par conséquent, nous gérons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

## Comptes 2021 par nature

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart	
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>10'896'999.83</b>	<b>11'352'787.10</b>	<b>11'148'644.34</b>	<b>-455'787.27</b>
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>8'885'427.90</b>	<b>9'246'650.00</b>	<b>9'150'649.35</b>	<b>-361'222.10</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	16'112.50	18'500.00	14'625.00	-2'387.50
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET	6'845'147.20	7'054'400.00	7'037'704.15	-209'252.80
303	ASSURANCES SOCIALES	627'309.55	667'650.00	653'792.80	-40'340.45
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	1'075'187.75	1'122'500.00	1'108'099.50	-47'312.25
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	160'820.30	173'800.00	168'516.90	-12'979.70
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	13'151.95	27'800.00	12'140.60	-14'648.05
309	AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	147'698.65	182'000.00	155'770.40	-34'301.35
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'782'825.31</b>	<b>2'004'137.10</b>	<b>1'891'032.11</b>	<b>-221'311.79</b>
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	33'527.25	43'300.00	41'214.46	-9'772.75
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	152'652.08	287'902.00	189'557.17	-135'249.92
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	78'898.50	95'900.00	82'528.05	-17'001.50
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	60'254.50	60'800.00	65'388.25	-545.50
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET	118'755.81	171'200.00	156'690.03	-52'444.19
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET	94'556.25	126'780.10	148'634.83	-32'223.85
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	253'660.00	253'660.00	253'000.00	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	982'777.92	953'480.00	946'018.92	29'297.92
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	7'743.00	11'115.00	8'000.40	-3'372.00
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>746.90</b>			<b>746.90</b>
329	AUTRES INTERETS	746.90			746.90
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>73'692.17</b>		<b>76'022.48</b>	<b>73'692.17</b>
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU	73'692.17		76'022.48	73'692.17
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>107.55</b>	<b>1'500.00</b>	<b>240.40</b>	<b>-1'392.45</b>
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	107.55	1'500.00	240.40	-1'392.45
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>		<b>500.00</b>		<b>-500.00</b>
366	AIDES INDIVIDUELLES		500.00		-500.00
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET</b>	<b>154'200.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>30'700.00</b>	<b>54'200.00</b>
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE	154'200.00	100'000.00	30'700.00	54'200.00
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>-10'896'999.83</b>	<b>-11'352'787.10</b>	<b>-11'148'644.34</b>	<b>455'787.27</b>
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>	<b>-1'150.00</b>	<b>-2'500.00</b>	<b>-100.00</b>	<b>1'350.00</b>
410	PATENTES	-1'150.00	-2'500.00	-100.00	1'350.00
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>-3'820.00</b>	<b>-9'000.00</b>	<b>-3'020.00</b>	<b>5'180.00</b>
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-3'820.00	-9'000.00	-3'020.00	5'180.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>-3'384'945.45</b>	<b>-2'087'090.00</b>	<b>-2'811'917.31</b>	<b>-1'297'855.45</b>
431	EMOLUMENTS	-7'690.00	-18'800.00	-8'183.00	11'110.00
433	ECOLAGE	-5'227.55			-5'227.55
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-74'131.05	-87'690.00	-62'568.05	13'558.95
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-456'030.35	-180'600.00	-337'529.45	-275'430.35
437	AMENDES	-2'841'866.50	-1'800'000.00	-2'403'636.81	-1'041'866.50
<b>44</b>	<b>PART A DES RECETTES CANTONALES</b>	<b>-2'018.55</b>		<b>-3'507.35</b>	<b>-2'018.55</b>
441	PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS	-2'018.55		-3'507.35	-2'018.55
<b>45</b>	<b>PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS</b>	<b>-7'505'065.83</b>	<b>-9'254'197.10</b>	<b>-8'330'099.68</b>	<b>1'749'131.27</b>
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'505'065.83	-9'254'197.10	-8'330'099.68	1'749'131.27

## 4. DIRECTION

---



### Lt-colonel Dan-Henri WEBER

Commandant Police Est Lausannois

Chef de service

Secrétaire du Comité de direction

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CoDir et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- comme vice-président de la société des officiers de polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances du Comité de pilotage du projet REGIO ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully - ASEL
- aux Manifestations officielles publiques.

### 4.1 Ressources humaines

---

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel, notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des formations proposées par la Ville comme la gestion des conflits, comment évaluer son personnel, comment préparer sa retraite, etc.

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des « massages assis ».

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, pour une durée de 6 à 12 mois, un jeune apprenti pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

## 4.2 Personnel du service

---

### 4.2.1 Départs

- Le 30 juin 2021, le sergent-chef Olivier Richard
- Le 30 juin 2021, l'appointé Philippe Meuwly
- Le 31 juillet 2021, l'agente Rachel Vicente
- Le 31 août 2021, le sergent-chef Jean-Philippe Deschenaux
- Le 31 octobre 2021, l'appointée Lucie Crettenand
- Le 31 décembre 2021, la caporale Charlotte Magnaghi
- Le 31 décembre 2021, M. Emmanuel Solioz

### 4.2.2 Aspirants nouvellement engagés / 1<sup>ère</sup> année académique (EA 02-2021)

En septembre 2021

- Aspirante Lirije Trena
- Aspirant Julien Coquoz

### 4.2.3 Policiers En Formation / PEF / 2<sup>ème</sup> année pratique (EA 01-2020)

En septembre 2021

- PEF Alexis Werly
- PEF Jérémie Pernet

### 4.2.4 Engagement de collaborateurs en cours d'année

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme Corinne Fleury
- Le 1<sup>er</sup> août 2021, le sergent David Boichat
- Le 1<sup>er</sup> août 2021, l'appointé Charles Divenot

### 4.2.5 Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2021

- L'agent Benjamin Delessert à la distinction d'appointé
- L'agent Stéphane Matthey à la distinction d'appointé
- L'appointé Costin Jianu au grade de caporal
- L'appointé Fabrizio Scarpellino au grade de caporal

### 4.2.6 Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| • 1 commandant, chef de service | • 11 appointés                         |
| • 2 officiers                   | • 5 agents                             |
| • 2 adjudants chefs             | • 7 Assistants Sécurité Publique (ASP) |
| • 2 adjudants                   | • 10 employés civils                   |
| • 9 sergents-majors             |  |
| • 11 sergents                   | • + 4 aspirants/PEF hors effectif      |
| • 2 caporaux                    |  |

Soit 62 collaborateurs actifs, représentant 59,6 ETP (61,9 ETP prévus au budget 2021).

#### **4.2.7 Formation continue**

Malgré la pandémie liée au COVID-19, 1'768 heures ont été consacrées à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Tir au pistolet ;
- Sécurité personnelle ;
- Conduite moto (motards Police-secours) ;
- BLS-AED (premiers-secours) ;
- Cours de conduite ISP ;
- Cours Police Proximité ;
- Sécurité au travail ;
- Sensibilisation informatique.

## 5. DIVISION OPERATIONNELLE

---



### **Capitaine Jean-Claude MANGILI**

---

Chef des opérations

Remplaçant du Commandant

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division opérationnelle qui comprend la réception et la centrale d'engagement Police-secours, ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines
- GT canton-communes – Conférence FOCO
- GT canton-communes – Collège Police-secours CoRe et ORCA
- GT canton-communes – Collège Mentors PEF vaudois

### 5.1 Section Prévention Proximité

---



### **Adjudant Pierre-Alain MORIER**

---

Chef de section PP

Anglo-saxonne ! origine de la police de proximité. En Angleterre et au Pays de Galles, les spécialistes font remonter l'origine de la police de proximité à la réforme de la police instaurée par Sir Robert Peel, ministre de l'intérieur, pour faire face à la hausse de la criminalité, en élaborant la première Loi de police dans un pays démocratique en l'an 1829.

Sir Peel pose les principes fondateurs d'une nouvelle organisation policière préventive, non militaire et non partisane. Le policier se doit à la fois de servir, d'appliquer les lois et de maintenir l'ordre.

La police de proximité ne saurait se résumer à la seule présence dissuasive de policier-piétons dans les rues de nos communes. Le rattachement durable d'agents à un territoire donné, ainsi qu'un renforcement de leur autonomie décisionnelle, permet à la police de proximité de tisser des liens relationnels étroits avec la population et de trouver – si possible en commun – des solutions innovantes (extra-judiciaire) aux problèmes rencontrés.

L'attention de la police de proximité ne se focalise plus uniquement sur la violation du droit et la seule répression des crimes et délits, mais porte sur la diminution des incivilités et l'amélioration de la qualité de vie (le bon voisinage) comme composante essentielle de la sécurité.

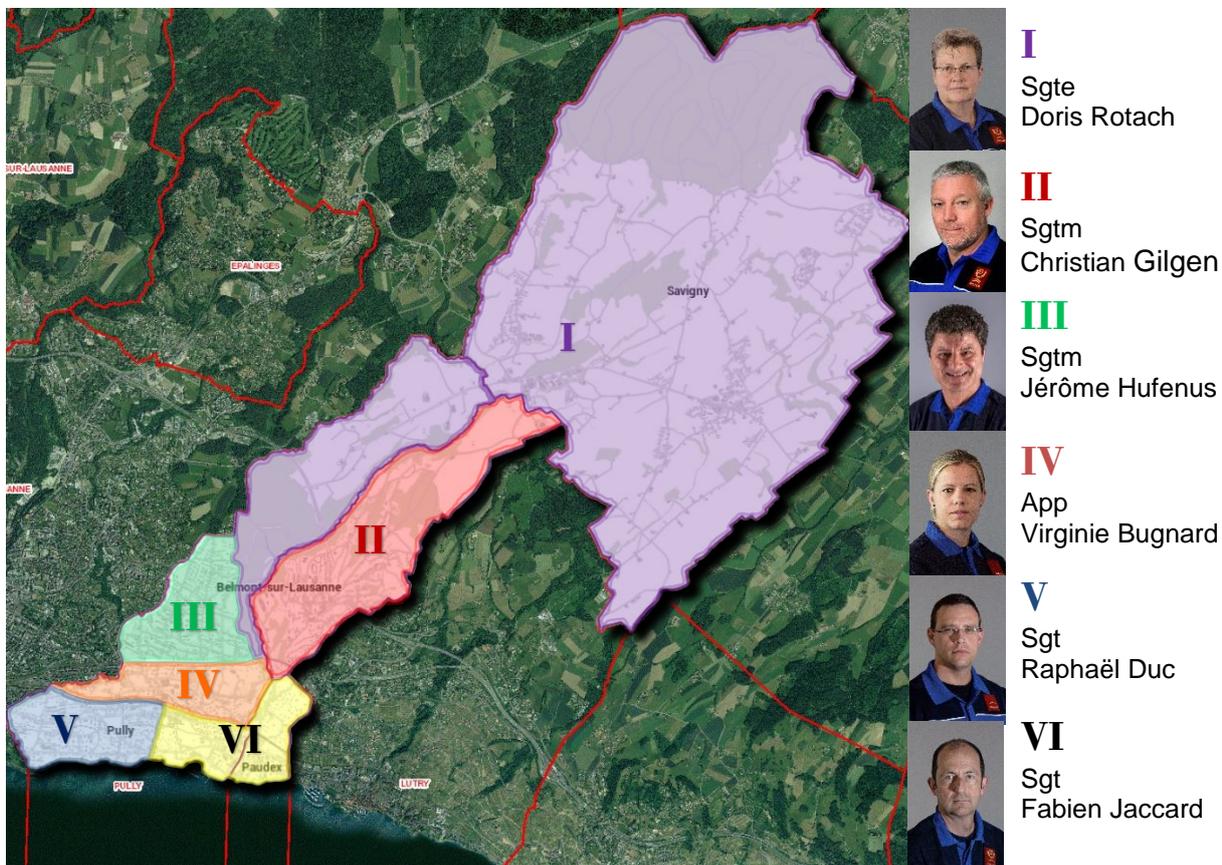
La sécurité est l'affaire de tous, mais la police de proximité rompt avec l'idée que la police est le seul acteur de la sécurité. La sécurité devient la résultante d'une action partenariale entre la police, la population et d'autres acteurs institutionnels (élus locaux, associations, directions scolaires etc.).

Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité Radar, qui compte 8 collaborateurs, ne cesse d'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes, ses missions sont notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible de proposer des solutions durables ;
- Définir la cause d'un conflit de voisinage et effectuer une approche en résolution de problème avec les plaignants ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière et des délits dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités, la petite et moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique.

### 5.1.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major. Ci-dessous la découpe de notre territoire.



Durant l'année 2021, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 3'669 actions préventives, ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (4'769 en 2020 COVID), notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de l'unité ont procédé à 87 contrôles où quelques 350 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.



33 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier, que ce soit à la demande de propriétaires/locataires ou d'organiseurs de manifestations/spectacles.



Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 14 reprises (8 en 2020). A ces occasions d'échanges avec la population, près de 733 personnes (1'040 en 2020) ont été rencontrées. Plus de 280 flyers (300 en 2020) préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles publicitaires (stylos, sprays désinfectants, étuis de protection pour le masque, porte-clés, disques de stationnement, grattoirs, minuteurs,

étuis empêchant la lecture inopinée des bandes des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Notons encore que lors de la journée nationale de la lumière « Made Visible », les articles de la campagne ont été remis à quelque 220 personnes, adultes et adolescents.

### 5.1.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2020-2021, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé plus de 116 heures d'enseignement auprès de 142 classes enfantines et primaires, du 1er au 11ème cycle Harmos des établissements scolaires de Pully, Paudex, Belmont et Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'826 écoliers, y compris les étudiants du gymnase de Chamblandes à Pully.

A l'instar de 2020, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6ème Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 200 écoliers scolarisés sur les communes de Pully, Belmont et Paudex.

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2021	Chiffres 2020
Ecoles	861	102	165	209	1'337	1'173
Patrouilles préventives	8'953	660	983	1'575	12'171	23'899
<b>Total</b>	<b>9'814</b>	<b>762</b>	<b>1'148</b>	<b>1'784</b>	<b>13'508</b>	<b>25'072</b>

\* Méthode de calcul est différente entre 2020 et 2021 (patrouilles véhicules)



Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8<sup>ème</sup> cycle Harmos. 15 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



Graffitis : entre illégalité et art



Harcèlement-intimidation entre élèves



Police



Tribunal des mineurs

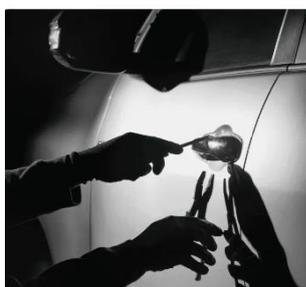


Sanction

**QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2021 DANS LE DOMAINE DE LA CIRCULATION :**



**QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2021 DANS LE DOMAINE DE LA CRIMINALITÉ :**



**Vols dans les voitures**



**Cambriolages**



**Faux neveu / faux policier**



**Pishing**



**Paiements en ligne et sécurisé**



**Cybercriminalité**

## 5.2 Unité Radar

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'152 jours (1'006 en 2020).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. Des critères légaux très stricts, basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.



Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 9 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif

sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.

## 5.3 Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parquage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc.) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 190 (263 en 2020) heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully).

## 5.4 Section Police-secours



### Adjudant-chef Christophe Aeby

Chef Police-secours

Membre de l'Etat-Major

#### 5.4.1 Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement plusieurs dizaines de milliers d'appels téléphoniques. Ceux-ci proviennent notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou questions diverses.

Quelque 7'500 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte. Relevons que l'accès à nos locaux a été limité lors de la première vague de la pandémie liée à la COVID-19.

#### 5.4.2 Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

#### 5.4.3 Activité générale des unités Police-secours et Police de proximité

##### 5.4.3.1 Interventions

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2021	Chiffres 2020	Variation 2020 / 2021
Troubles et nuisances	323	33	42	30	0	428	561	-23.71%
Assist. div. et à caractère social	1'494	118	184	217	0	2'013	1'973	2.03%
Alarmes diverses	41	2	0	2	0	45	30	50.00%
Recherche personnes	31	3	4	0	0	38	33	15.15%
Appuis autres POLCOM/GDM	0	0	0	0	61	61	34	79.41%
<b>Total</b>	<b>1'889</b>	<b>156</b>	<b>230</b>	<b>249</b>	<b>61</b>	<b>2'585</b>	<b>2'631</b>	<b>-1.75%</b>

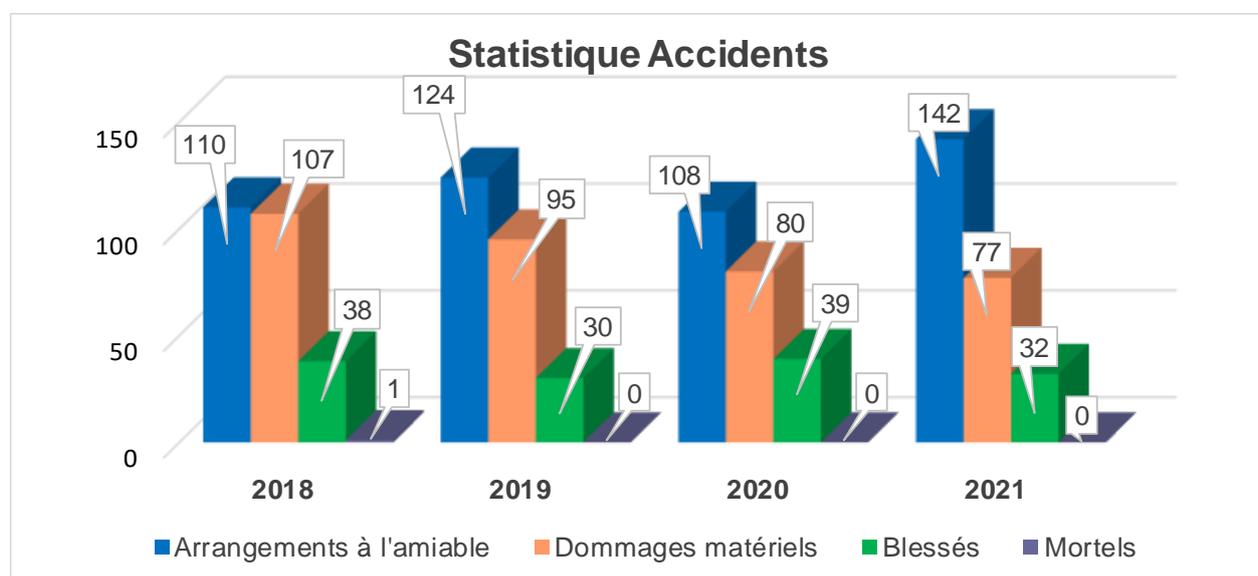
	2021	2020
<b>Personnes contrôlées ou recherchées</b>	1'599	1'926
<b>Personnes interpellées</b> (flagrant délit ou recherchée par une instance)	159	137

### 5.4.3.2 Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Quantité de stupéfiants saisie <i>(Infractions constatées par Police Est Lausannois)</i>	2021	2020
Haschisch – Marijuana – Cannabis	274	228.68 gr
LSD	11.35 gr	-
Kétamine	-	0.5 gr.
Cocaïne	-	1 gr.
Ecstasy	-	1 pilule
Crack	-	1 gr.

### 5.4.3.3 Accidents de la circulation routière

		Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2021	Chiffres 2020	Variation 2020 / 2021
<b>Dégâts matériels (total)</b>		76	11	9	13	109	117	-6.84 %
<b>Dommages matériels</b>	- Dégâts matériels simples	17	2	4	3	26	38	-31.58 %
	- avec fuite	23	8	4	4	39	37	5.41 %
	- avec ivresse/surmenage /médicaments	10	0	0	1	11	2	450.00 %
	- avec consommation stupéfiants	1	0	0	0	1	1	0.00 %
<b>Blessés</b>	- avec blessé(s)	19	1	1	5	26	36	-27.78 %
	- avec blessé(s) et fuite	2	0	0	0	2	1	100.00 %
	- avec blessé(s) ivresse/ surmenage/médicaments	4	0	0	0	4	2	100.00 %
<b>Mortel</b>	- mortel	0	0	0	0	0	0	0.00 %
<b>Accident sans constat</b>		103	3	5	31	142	107	32.71 %
<b>Total</b>		179	14	14	44	251	224	12.05 %





#### 5.4.4 Ivresses au volant/guidon

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2021	Chiffres 2020	Variation 2020 / 2021
Ivresse non qualifiée (0,5 ‰)	12	5	3	0	20	18	11.11%
Ivresse qualifiée (dès 0,8 ‰)	37	2	1	5	45	25	80.00%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>43</b>	<b>51.16%</b>

#### 5.4.5 Véhicules / plaques trouvés ou volés

	2021	2020
Voitures	1	0
Cycles/cyclomoteurs	18	37
Motocycles	2	0
Plaques	24	23
	<b>45</b>	<b>60</b>

#### 5.4.6 Plaintes enregistrées

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2021	Chiffres 2020	Variation 2020 / 2021
Vol simple	54	6	3	10	60	133	116	14.66%
Vol à la tire	0	0	0	0	24	24	25	
Vol à l'astuce	3	0	0	0	4	7	6	
Vol avec effraction véhicules	13	0	0	1	11	25	25	
Vol d'usage	5	0	0	0	9	14	26	
Dommages à la propriété	79	3	17	7	8	114	112	1.79%
Voies de fait - Lésions corporelles	9	0	0	0	5	14	14	
Injures/calomnie/diffamation	7	0	1	0	4	12	19	
Constats de cambriolage	71	2	6	7	0	86	48	79.17%
Constats violences domestiques	10	3	1	0	1	15	27	
Autres plaintes	40	2	6	2	152	202	132	53.03%
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>16</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>278</b>	<b>646</b>	<b>550</b>	<b>17.45%</b>

## 6. DIVISION SERVICES GENERAUX

---



### **Premier-Lieutenant Christian BAERISWYL**

---

Chef des Services généraux

Membre de l'Etat-Major

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé, ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### 6.1 Signalisation Routière (SR)

---

L'unité SR, composée de cinq hommes, a notamment pour tâches de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services de l'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules de service ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2021, l'unité de la signalisation routière (ci-après SR) a installé et entretenu de nombreux signaux sur l'ensemble des quatre communes. Du marquage routier a également été réalisé sur des axes principaux ainsi que du rafraîchissement de places de stationnement. Elle a été particulièrement sollicitée en ville de Pully dans le cadre d'importants chantiers en cours, notamment dans les quartiers des Boverattes-Caudoz, Ruisselet, Chamblandes, hyper-centre (rue de la Poste, av. Samson-Reymondin, Grand'Rue, Place Verdaine, av. du Tirage), chemin des Vignes, sentier du Lycée et avenue C-F Ramuz.

Le service précité est intervenu à 45 reprises pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs signalétiques COVID sur la voie publique.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à environ 260 réunions de travail et de chantiers.

383 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

Plus de 130 demandes de réservations de places de stationnement ont été traitées pour des privés et des entreprises.

75 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et 70 heures pour les creuses privées.

Pour conclure, il est à relever que notre unité se réorganise afin de rester en adéquation avec les normes sécuritaires SUVA pour les activités de peinture (produits spéciaux) et l'aménagement de l'atelier et du dépôt.

### 6.1.1 Peinture utilisée (en kg)

L'équivalent de 1023 kg de peinture (mono composant et deux composants) et quelque 370 litres de diluant ont été utilisés pour le marquage routier.

### 6.1.2 Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Opel) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 203 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique  
Remplacé par un scooter électrique EFUN E-Jet le 15.12.2021
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru 174'280 km.

En février 2021, deux vélos électriques (ci-après VAE) sont venus compléter la dotation de nos cycles suivi d'un troisième en novembre. Ces trois petites reines à assistance électrique sont à disposition de l'Etat-major, des unités PP et de la logistique.

Il sied de relever que le scooter RU602 version thermique, après 11 années de bons et loyaux services, a été remplacé en décembre 2021 par un modèle électrique qui correspond au trend actuel.

## 7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



### Adjudant-chef Pierre MULLENER

Chef de la Police administrative

Membre de l'Etat-Major

Dirigée par un sous-officier supérieur, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / au téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (food-truck, marché, stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente de boissons alcooliques, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer l'enregistrement et la restitution des objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

### 7.1 Chancellerie

#### 7.1.1 Réquisitions traitées à la demande de diverses autorités

	2021	2020
Préfecture de Lavaux ou Ministère public	48	42
Divers services officiels	489	426
	<b>537</b>	<b>468</b>

#### 7.1.2 Rapports transmis à diverses autorités

Traitement, facturation et envois des rapports aux diverses instances.

	2021	2020
Préfecture de de Lavaux-Oron	1'124	842
Ministère public + Tribunal des mineurs	175	180
Service des automobiles	1'109	1'099
Police cantonale vaudoise	1'165	773
Divers services officiels	1'289	1'535
	<b>4'862</b>	<b>4'429</b>

## 7.2 Réception

---

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 10'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à plusieurs milliers d'appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'150 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

### 7.2.1 Permis de pêche

2 permis de pêche	20.00 CHF
-------------------	-----------

Depuis 2013, les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur.

### 7.2.2 Objets trouvés

Objets enregistrés	475
Objets restitués aux ayants droit	234
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	5
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	125
L'ensemble des récompenses s'élève à	3'127.00 CHF
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	9'696.20 CHF

## 7.3 Police du commerce Ville de Pully

---

### 7.3.1 Lotos

Aucun loto pour l'année 2021 en raison de la pandémie COVID-19.

### 7.3.2 Tombolas

Autorisations délivrées	3
-------------------------	---

### 7.3.3 Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2021

Cafés-restaurants	21
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	2
Buvettes diverses	1
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins/commerces au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	20
Patentes pour la vente au détail de tabac	17
Autorisation spéciale	2
Caveau	1

### 7.3.4 Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Aucune prolongation délivrée.

### 7.3.5 Utilisation / anticipation du domaine public

- Marché
- Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
- Musiciens des rues – pantomimes
- Stands divers
- Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
- Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues 36'986.00 CHF

### 7.3.6 Taxe de séjour

Montant encaissé 34'349.20 CHF

## 7.4 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

---

Personnes inhumées en tombe à la ligne au cimetière de Chamblandes	19
<b>Personnes inhumées :</b>	
• en tombe cinéraire et en columbarium	18
• au cimetière des Monts-de-Pully	1
• au Jardin du souvenir	24
• en concession de corps	8
• en concession cinéraires	19
• dans une tombe existante	15
<b>Personnes décédées :</b>	
• sur la commune de Pully	73
• sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	13
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	74'700.00 CHF

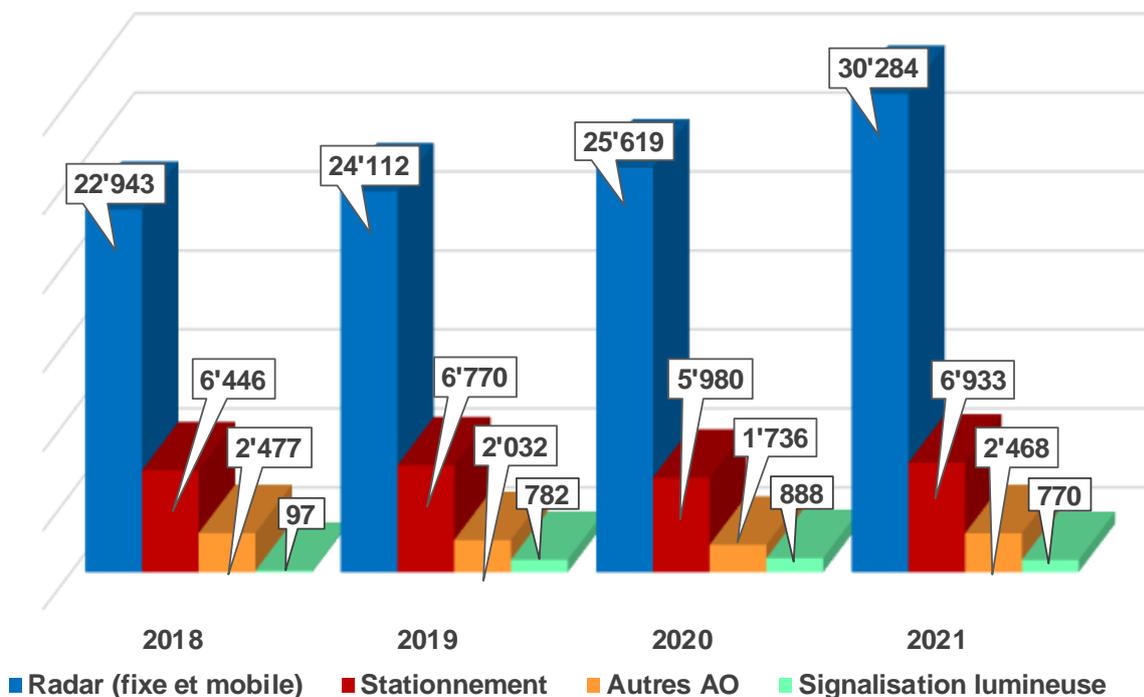
## 8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

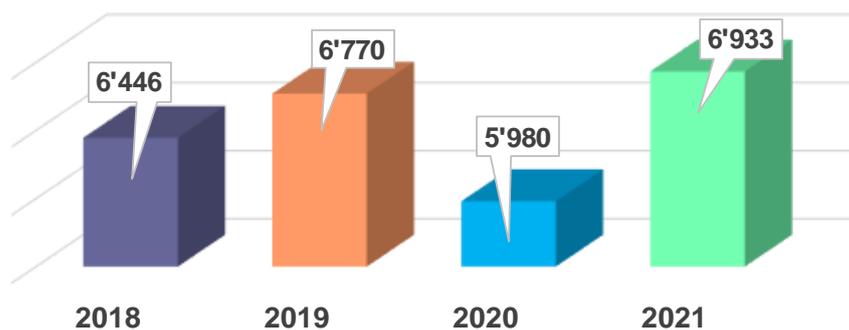
### 8.1 Amendes d'ordre

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2021	Chiffres 2020
<b>Amendes d'ordre (AO) sans vitesse</b>	8'064	723	377	237	9'401	7'772
AO par Police-Secours + Prox	3'208	321	217	237	3'983	3'011
AO par ASP	4'856	402	160	0	5'418	4'761

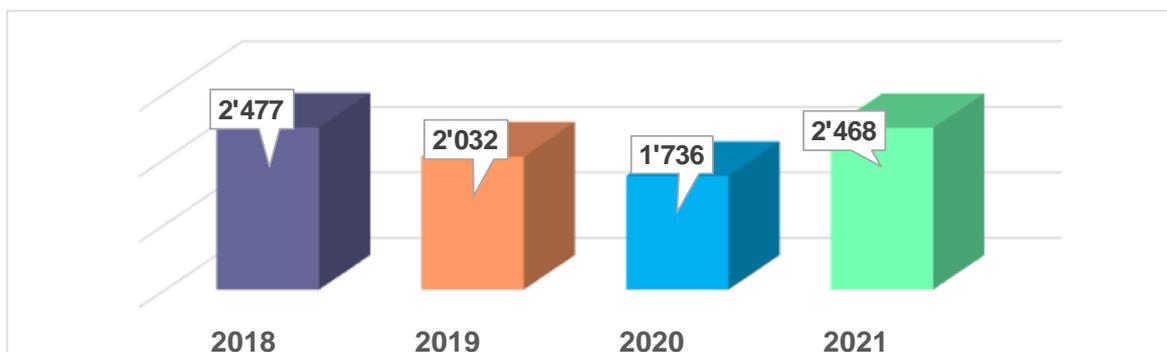
#### 8.1.1.1 Statistiques des amendes d'ordre par genre



#### 8.1.1.2 Statistique des AO pour stationnement



### 8.1.1.3 Statistiques des autres AO (circulation)

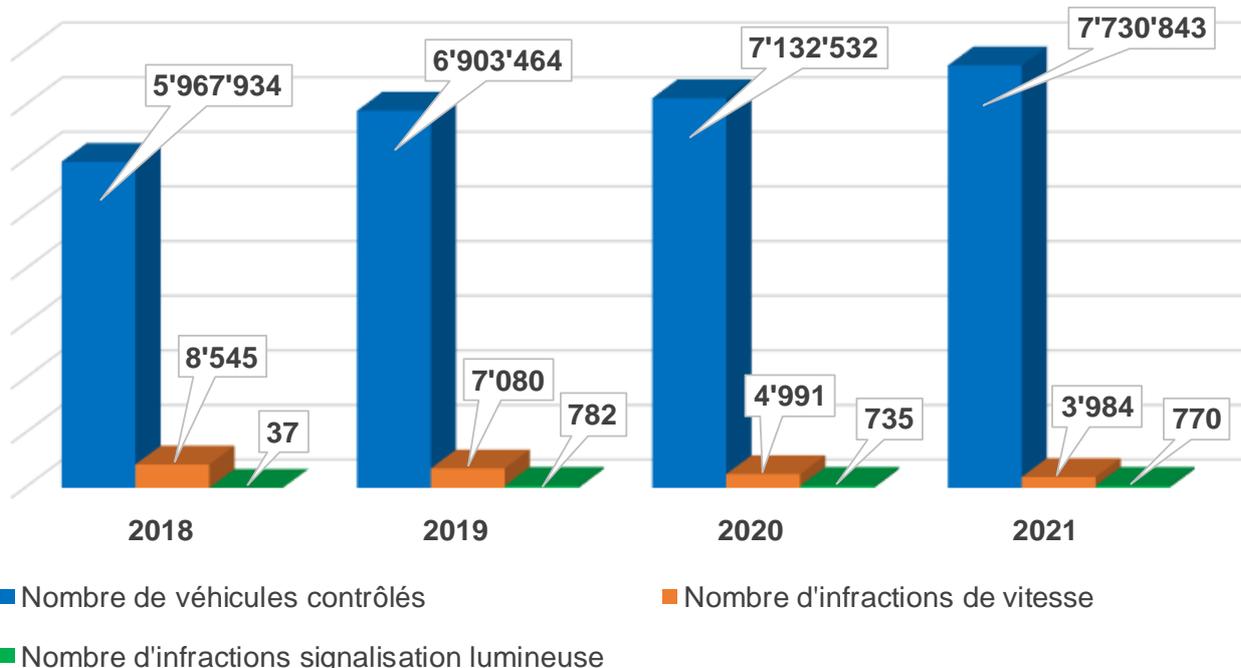


## 8.2 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons en Ville de Pully.

		2021	2020
<b>Vitesse</b>	Nombre de contrôles	114	113
	Nombre de véhicules recensés	7'730'843	7'132'532
	Nombre d'infraction :	4'754	4'991
	Dépassements dénoncés par AO	3'952	4'219
	Dépassements dénoncés en Préfecture	27	27
	Dépassements dénoncés au Ministère public	5	10
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.061%	0.069%
<b>Signalisation lumineuse</b>	Nombre de véhicules en infraction	770	735
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.010%	0.010%

### 8.2.1 Statistiques de la Surveillance Automatique du Trafic (SAT)



### 8.3 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL

Le détail des contrôles par radar ou Trucam et des rues concernées sont disponibles à la demande.

					Amendes d'ordre				Préfecture		Ministère public	
		Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	%	+1 à +5 km/h	+6 à +10 km/h	+11 à +15 km/h	+16 à +20 km/h	+ 16 à +24 km/h	+21 à +29 km/h	+25 km/h	+ 30 km/h
Pully	Zone 20	0	0	0.00%	0	0	0		0		0	
	Zone 30	42'061	5'520	13.12%	4'413	899	178		29		1	
	Zone 50	41'525	1'579	3.80%	1'294	213	51		21			
	Zone 60 (hors localité)	22'788	2'030	8.91%	1'411	438	126	37		16		2
	Zone 80 (hors localité)	8'774	276	3.15%	203	47	20	4		1		1
Belmont	Zone 30	8'201	1'281	15.62%	940	251	69		20		1	
	Zone 50	24'492	1'971	8.05%	1'568	325	54		23		1	
	Zone 60 (hors localité)	44	5	11.36%	4	0	0	1		0		0
Savigny	Zone 50	49'280	6'691	13.58%	3'957	1'746	650		297		41	
	Zone 60	34'043	2'130	6.26%	1'685	338	77		27		3	
	Zone 60 (hors localité)	0	0	0.00%	0	0	0	0		0		0
	Zone 80 (hors localité)	23'649	1'230	5.20%	805	269	98	35		17		6
Paudex	Zone 30	694	127	18.30%	89	32	3	0	3	0	0	0
	Zone 50	47'145	3'087	6.55%	2'633	362	71	0	21	0	0	0
Total en localité		247'441	22'386	9.05%	16'579	4'166	1'153	0	441	0	47	0
Total hors localité		55'255	3'541	6.41%	2'423	754	244	77	0	34	0	9
<b>Total</b>		<b>302'696</b>	<b>25'927</b>	<b>8.57%</b>	<b>19'002</b>	<b>4'920</b>	<b>1'397</b>	<b>77</b>	<b>441</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>9</b>

<b>Total radars</b>	<b>302'696</b>	<b>25'927</b>	<b>8.57%</b>	<b>25'396</b>	<b>475</b>	<b>56</b>
---------------------	----------------	---------------	--------------	---------------	------------	-----------

	Pully		Paudex		Savigny		Belmont	
	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu
<b>En localité</b>	104 km/h	Av. des Désertes (SAT)	81 km/h	Rte du Lac (50km/h)	95 km/h	Rte d'Oron (50km/h)	79 km/h	Rte des Monts-de-Lavaux (50km/h)
<b>Hors localité</b>	115 km/h	Route d'Oron (80km/h)	-	-	117 km/h	Rte de Mollie-Margot (80km/h)	80 km/h	Rte des Monts-de-Lavaux (60km/h)

### 8.3.1 Radar mobile Pully - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2021	2020
Alpes, avenue des	7	445	58	13.03%	15.11%
Avenir, avenue de l'	10	450	108	24.00%	21.79%
Bellevue, avenue de	9	463	64	13.82%	20.56%
Belmont, avenue de	2	34	0	0.00%	1.23%
Bouvreuil, chemin des	10	1'381	292	21.14%	18.99%
Bruyère, chemin de la	9	796	137	17.21%	22.86%
Carvalho, chemin de	1	50	0	0.00%	0.00%
Cerisiers, chemin des	7	1'105	140	12.67%	5.27%
C.-F. Ramuz, avenue	12	4'667	88	1.89%	1.67%
Chamblandes, chemin de	17	1'914	263	13.74%	22.27%
Château-Sec, chemin du	14	8'858	916	10.34%	11.90%
Chenaule, bois de	1	110	0	0.00%	0.00%
Clair Matin, chemin de	1	34	6	17.65%	0.00%
Collèges, avenue des	1	5	0	0.00%	0.00%
Daillettes, chemin des	5	164	7	4.27%	14.78%
Damataire, chemin de la	1	150	0	0.00%	2.94%
Davel, chemin de	8	456	79	17.32%	18.46%
Désertes, Avenue des	1	360	3	0.83%	0.00%
Deux-Ponts, avenue des	16	3'221	544	16.89%	21.03%
Fau-blanc, chemin du	6	858	93	10.84%	7.51%
Forêt, boulevard de la	6	4'326	151	3.49%	3.33%
Grillon, chemin du	1	5	0	0.00%	0.00%
E. Guillemin, avenue	7	1'100	100	9.09%	15.68%
Général Guisan, avenue	10	9'940	259	2.61%	3.16%
Jean Pavillard, chemin	1	35	0	0.00%	0.00%
Lavaux, avenue de	5	2'960	73	2.47%	3.15%
Liaudoz, chemin du	23	10'215	1'507	14.75%	16.65%
Manoir, chemin du	4	355	40	11.27%	20.00%
Montillier, chemin du	3	429	60	13.99%	21.13%
Oisillons, chemin des	4	305	41	13.44%	20.69%
Oron, route d' (50)	3	686	6	0.87%	0.00%
Oron, route d' (60)	16	22'788	2'030	8.91%	7.55%
Oron, route d' (80)	8	8'664	276	3.19%	2.86%
Osches, chemin des	13	1'314	181	13.77%	10.83%
Pallin, chemin de	4	206	52	25.24%	0.00%
Peupliers, avenue des	4	268	5	1.87%	6.65%
Plateires, chemin des	1	48	3	6.25%	0.00%
Préau, chemin du	1	23	2	8.70%	10.43%
Rennier, chemin de	20	12'881	758	5.88%	6.09%
Roches, chemin des	1	250	6	2.40%	2.41%
Rochettaz, avenue de	13	2'699	195	7.22%	5.47%
Senalèche, avenue de	8	310	19	6.13%	10.19%
Somais, chemin de	6	409	23	5.62%	13.51%
Source, chemin de la	5	351	54	15.38%	5.54%
Tilleuls, chemin des	18	6'537	737	11.27%	11.96%
Vevey, route de	3	2'110	37	1.75%	2.08%
Viaduc, chemin du	2	17	1	5.88%	0.00%
Villardin, avenue de	3	461	4	0.87%	1.22%
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>115'213</b>	<b>9'418</b>	<b>8.17%</b>	<b>7.47%</b>

### 8.3.2 Radar mobile Paudex - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2021	2020
Bordinette, route de la	2	50	0	0.00%	0.00%
Grangette, chemin de la	12	644	126	19.57%	28.77%
Lac, route du	30	39'172	2'873	7.33%	5.76%
Conversion, route de la	3	2'370	91	3.84%	3.43%
Simplon, route du	11	7'290	108	1.48%	1.47%
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>49'526</b>	<b>3'198</b>	<b>6.46%</b>	<b>4.77%</b>

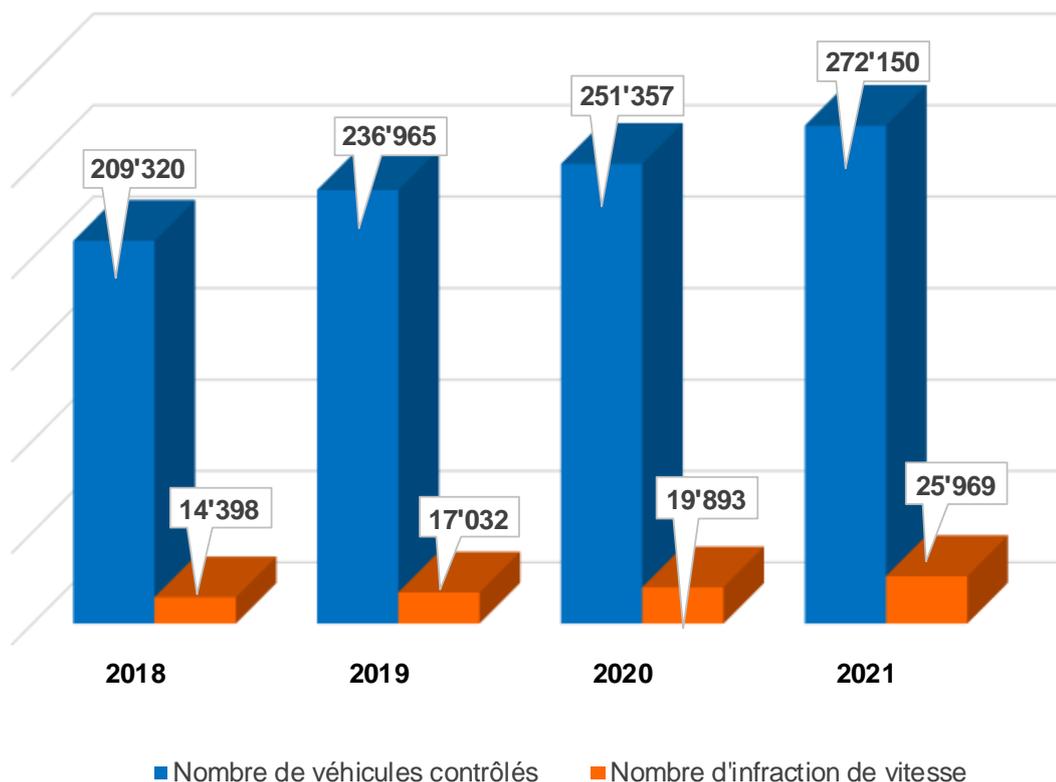
### 8.3.3 Radar mobile Belmont-sur-Lausanne - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2021	2020
Arnier, route d'	21	3'833	651	16.98%	21.76%
Blessoney, chemin du	2	95	16	16.84%	2.13%
Burenoz, route du	3	1'468	58	3.95%	5.83%
Chaffeises, route des	13	1'666	103	6.18%	7.79%
Chatruffe, chemin de la	2	79	9	11.39%	30.70%
Courtillet, chemin du	2	38	10	26.32%	10.29%
Ecaravez, chemin des	2	107	15	14.02%	0.00%
Léchire, chemin de la	6	326	45	13.80%	15.00%
Louche, route de la	15	1'716	324	18.88%	33.91%
Monts-de-Lavaux (loc), rte	21	23'303	1'922	8.25%	7.04%
Monts-de-Lavaux ( hloc),	1	44	5	11.36%	0.00%
Pâquis, chemin du	2	98	24	24.49%	0.00%
Plan, chemin du	2	118	46	38.98%	0.00%
Pralets, chemin des	1	50	13	26.00%	0.00%
Signal, route du	4	259	31	11.97%	21.88%
Villars, chemin de	3	87	7	8.05%	4.49%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>33'287</b>	<b>3'279</b>	<b>9.85%</b>	<b>9.53%</b>

### 8.3.4 Radar mobile Savigny - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2021	2020
Chexbres, route (50 km/h)	16	16'674	3'018	18.10%	17.89%
Chexbres, route (80 km/h)	4	3'450	228	6.61%	6.25%
Claie-aux-Moines, rte (60 km/h)	16	23'728	1'608	6.78%	4.03%
Claie-aux-Moines, rte (80 km/h)	2	1'505	15	1.00%	1.60%
Cullayes, route des	4	835	155	18.56%	9.63%
Grenet, route du	4	534	75	14.04%	20.00%
Jorat, route du	4	680	134	19.71%	9.36%
Lutry, route de (50 km/h)	17	11'110	1'773	15.96%	17.27%
Lutry, route de (80 km/h)	12	9'128	475	5.20%	3.65%
Miguettes, route des	3	478	37	7.74%	6.90%
Mollie-Margot, rte de (50 km/h)	6	971	78	8.03%	6.41%
Mollie-Margot, rte de (80 km/h)	12	5'972	350	5.86%	5.88%
Oron, route d' (50 km/h)	13	18'016	1'426	7.92%	9.27%
Oron, route d' (80 km/h)	5	3'963	179	4.52%	4.99%
Roche, route de la	3	52	0	0.00%	0.00%
Vers-chez-les-Blanc, route de	6	10'315	523	5.07%	1.81%
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>107'411</b>	<b>10'074</b>	<b>9.38%</b>	<b>9.27%</b>

### 8.3.5 Statistiques du radar mobile



## 8.4 Commission de police

- Elle a traité 2'444 cas (1'796 en 2020), soit :
  - 1'970 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
  - 474 pour des dénonciations sur fonds privés.
- Elle a cité 0 contrevenant.
- Elle a émis :
  - 0 prestation au travail ;
  - 11 réprimandes (mineurs) ;
  - 2 avertissements ;
  - 34 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 973 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 18 ordonnances de conversion ont été prononcées.

## 8.5 Montants encaissés

### 8.5.1 Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	195'057.65 CHF
Macarons résidants / employés communaux / enseignants	296'762.50 CHF
Parking des Alpes / Abonnements	12'570.00 CHF
Total	504'390.15 CHF

## 8.5.2 Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)	
Règles de circulation	470'500.00 CHF
Radar mobile	1'586'310.00 CHF
Radar fixe / surveillance automatique des feux	393'760.00 CHF
Procédure ordinaire en Commission de police	
Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	259'410.88 CHF
Infractions sur fonds privé	63'152.20 CHF
Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	2'450'570.00 CHF

## 8.6 Actions administratives

	2021	2020
Commandements de payer enregistrés	1830	1762
Commandements de payer notifiés	1328	1266
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	47	36
Notifications administratives pour instances diverses	202	142

## 9. CONCLUSION

---

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2021 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 10 mai 2022.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION  
Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire



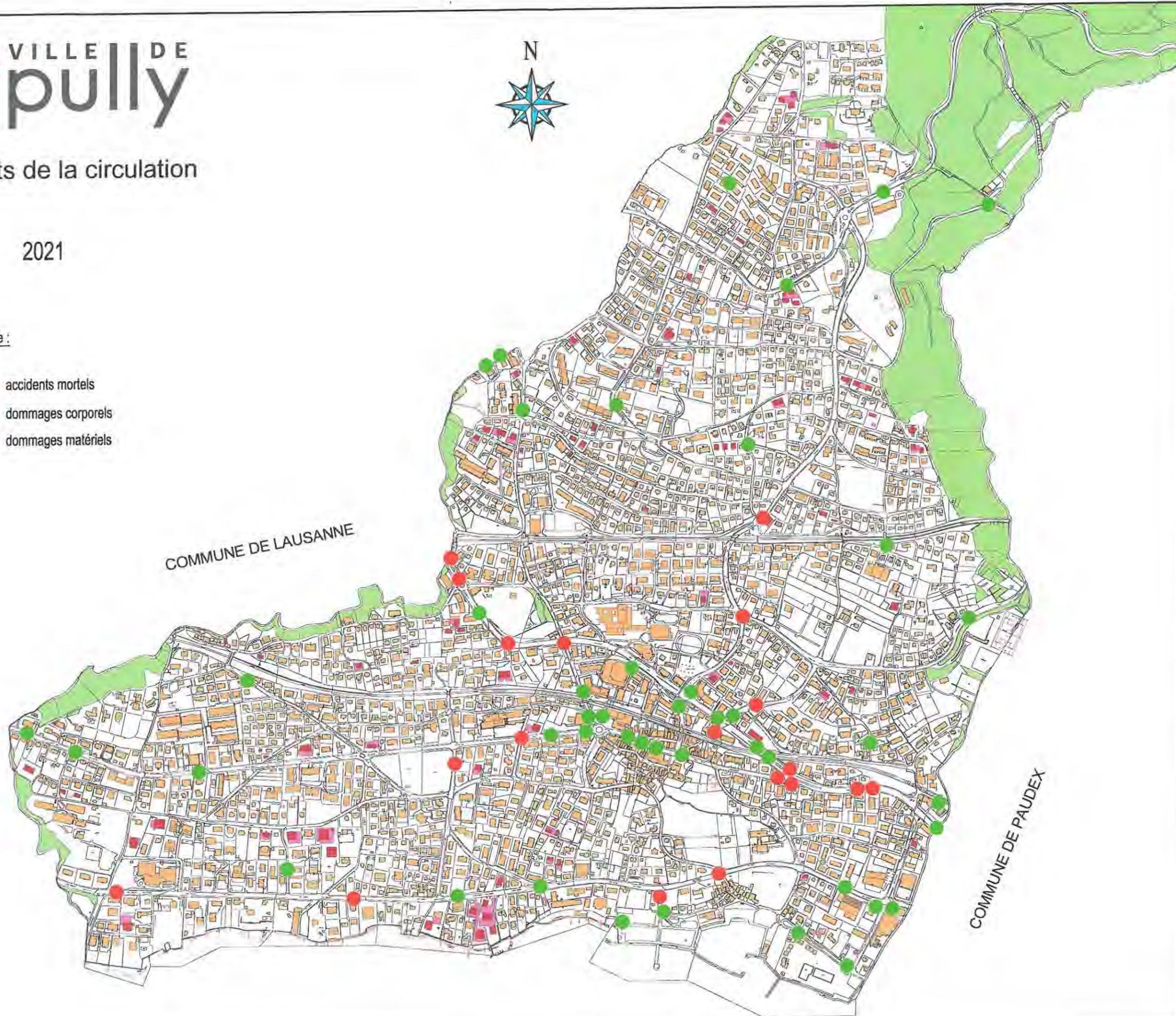
D.-H. Weber

## Accidents de la circulation

2021

Légende :

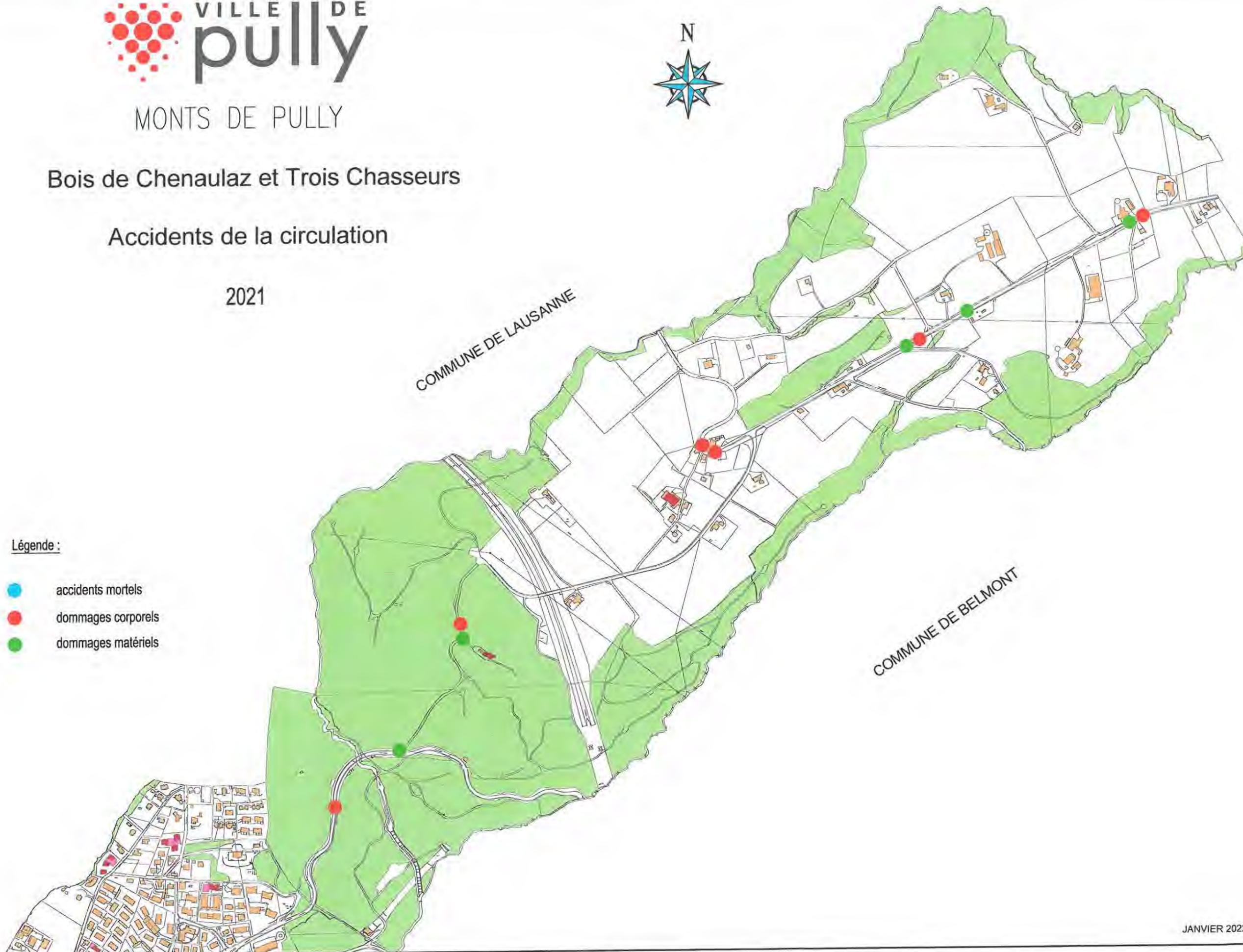
-  accidents mortels
-  dommages corporels
-  dommages matériels





Légende :

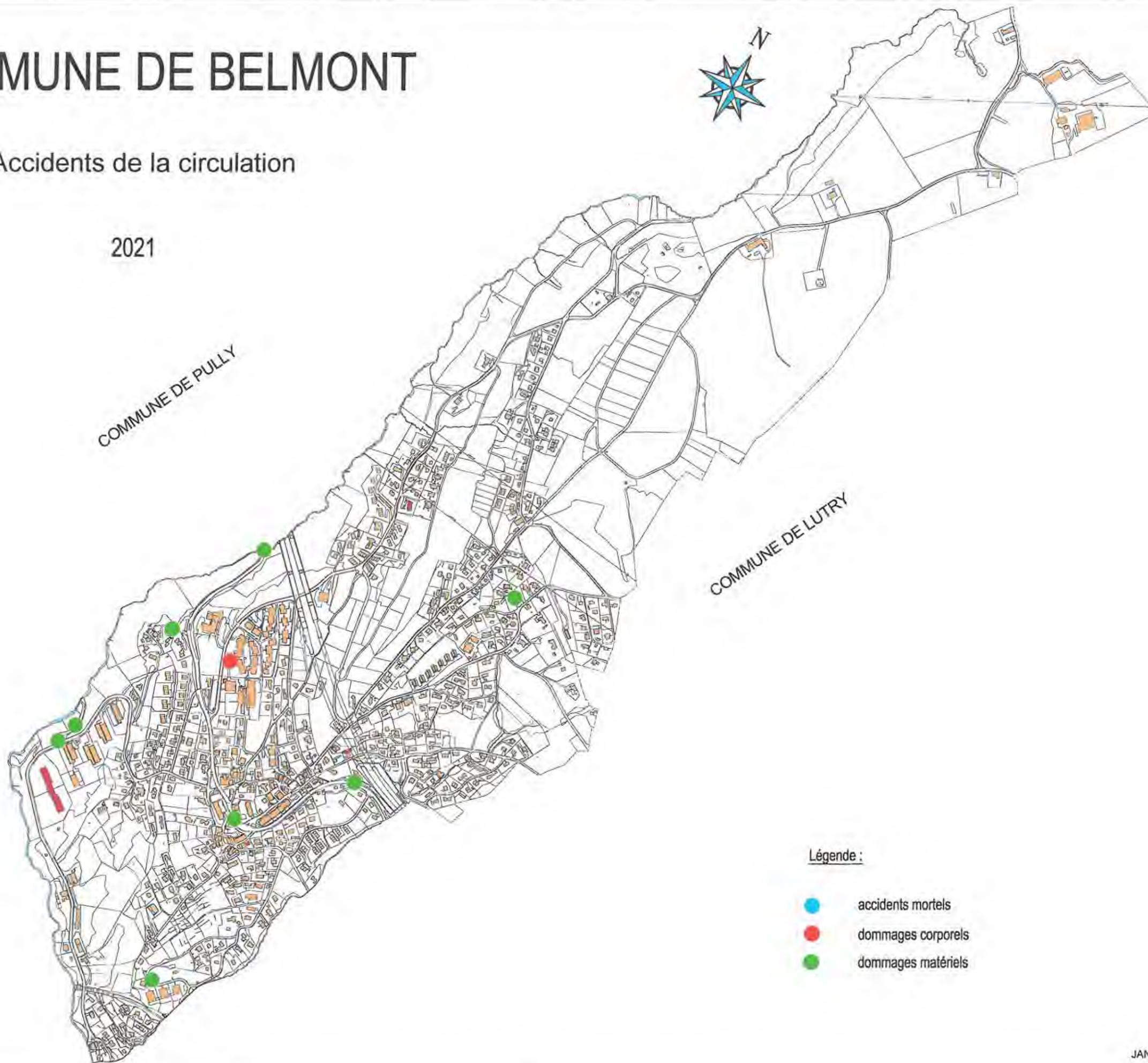
-  accidents mortels
-  dommages corporels
-  dommages matériels



# COMMUNE DE BELMONT

Accidents de la circulation

2021



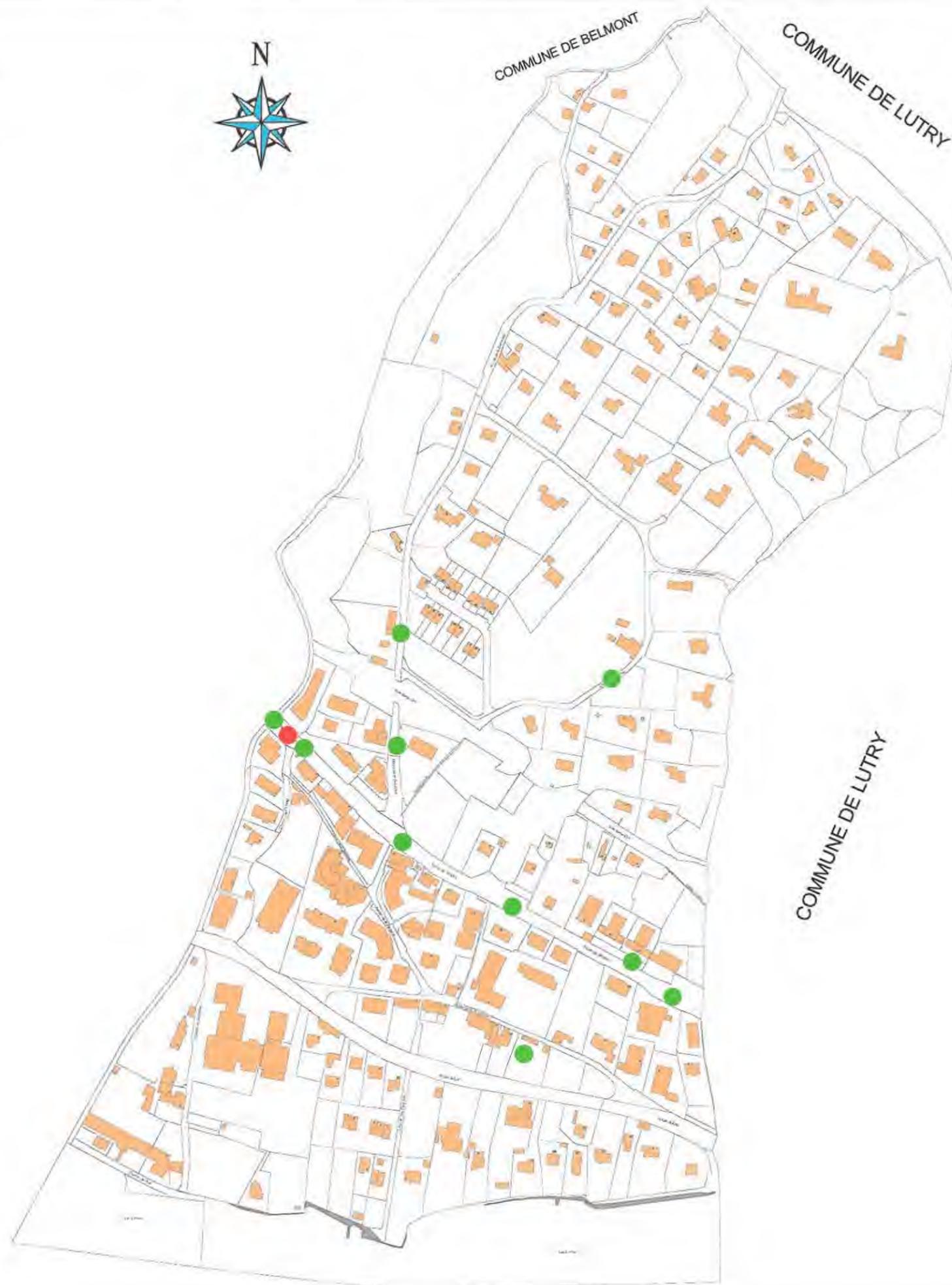
# COMMUNE DE PAUDEX

Accidents de la circulation

2021

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



# COMMUNE DE SAVIGNY

Accidents de la circulation

2021

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels

